

 <p><b>UNIVERSITÉ DE GENÈVE</b> FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE PROTESTANTE</p>	Version du 14 octobre 2024
--	----------------------------

## Directive d'utilisation de l'IA générative

Principes généraux	2
Pour les enseignant-es	2
Pour les étudiant-es	2
À partir de quand référencer l'utilisation d'une IAG ?	4
Conséquences juridiques	5

La démocratisation de l'IA générative (IAG) marque un tournant dans le paysage technologique contemporain. De nouvelles questions se posent tant pour les étudiant-es que pour les enseignant-es et de nouvelles perspectives s'ouvrent. Le Rectorat de l'Université de Genève a décidé qu'il revient aux facultés et aux centres interfacultaires de se prononcer sur les modalités de l'IAG dans leurs activités d'enseignement et d'élaborer les conditions d'utilisation spécifiques des outils d'IAG pour les activités de recherche, d'enseignement et d'apprentissage.

### Règles générales<sup>1</sup>

1. Les étudiant-es doivent se référer aux consignes données par l'équipe enseignante sur l'autorisation ou non de recourir à une IAG dans le cadre d'un cours et sur les éventuelles recommandations transmises pour leur référencement.
2. Les données personnelles, sensibles ou soumises au droit d'auteur, doivent être traitées avec prudence et ne doivent pas être soumises à des IAG qui pourraient les réutiliser à d'autres fins.
3. Il est nécessaire de vérifier les productions des IAG et de porter un esprit critique avant de les intégrer dans un travail académique (fiabilité, risques de biais, etc.). En effet, les auteurs/trices sont toujours responsables de la pertinence et de la cohérence des sources citées dans leurs travaux.

#### Documents de référence de l'Université de Genève

[Guide pratique de l'UNIGE](#)

[Politique générale prise de position sur l'intelligence artificielle](#)

[Guide interactif sur l'IAG de l'UNIGE](#)

[Un MOOC enseignement](#)

<sup>1</sup> Source : « Utiliser les IA génératives en toute intégrité – Guide à destination des étudiant-es de l'UNIGE ».

## Principes généraux

### Pour les enseignant-es

Chaque enseignant-e doit préciser par écrit au début de chaque semestre si le recours à des IAG est autorisé ou non dans le cadre de son enseignement.

**Si l'utilisation de l'IAG n'est pas autorisée, il est nécessaire pour les enseignant-es de :**

- Communiquer cette décision dans le descriptif du cours.
- Privilégier un contrôle des connaissances :
  - o Avec des tâches orales ;
  - o Avec des exercices de compréhension supplémentaires ;
  - o Au travers d'un examen écrit sur table ;
  - o Par observation de l'étudiant-e en situation (débat en classe) ;
  - o Qui fait évaluer les apprentissages à l'aide de carte mentale ou conceptuelle et ;
  - o Qui intègre les compétences transversales (présentations orales, travail en groupe) dans l'évaluation.

**Si l'utilisation de l'IAG est autorisée, il est nécessaire pour les enseignants de/d' :**

- Définir précisément le champ d'utilisation approprié pour les évaluations prévues.
- Entraîner les étudiant-es à comprendre et utiliser l'outil et développer leur esprit critique.
- Inviter les étudiant-es à vérifier la véracité de l'information générée et leur demander de donner des références pour valider l'information.
- Rappeler qu'il est nécessaire de croiser les informations produites par l'IAG avec d'autres sources et qu'il faut effectuer des recherches pour déterminer si le contenu de l'IAG est exact.
- Familiariser les étudiant-es avec les possibilités et les limites des IAG (ex. comparaison travail classique et travail généré par l'IAG, ou enrichir le vocabulaire dans un domaine).

Dans tous les cas, si l'utilisation de l'IAG est utilisée dans un travail, les étudiant-es doivent citer l'IAG de la même manière que pour d'autres sources. Chaque élément ayant fait appel à l'IAG doit être référencé au moyen d'une note dans le texte ou d'une autre manière adéquate.

### Pour les étudiant-es

Pour chaque enseignement, il est nécessaire de se référer aux consignes relatives à l'utilisation de l'IAG édictées par l'enseignant-e.

**Il est possible d'utiliser les outils d'IAG pour :**

- Générer des pistes de réflexion.
- Obtenir des suggestions de structures pour vos textes ou vos recherches.
- Traduire ou reformuler certains passages pour une meilleure compréhension.
- Réaliser une correction orthographique, grammaticale ou syntaxique de vos textes.

**Il ne faut pas utiliser les outils d’IAG pour :**

- Rédiger l’intégralité ou des passages entiers d’un travail écrit ou oral. Le raisonnement et les réflexions personnelles doivent rester au cœur de la production.
- Copier-coller du texte généré par l’IAG sans l’avoir retravaillé et vérifié.
- Copier-coller du texte sans l’indiquer. Cela est considéré comme de la fraude !

**Il est obligatoire lors de l’utilisation de l’IAG de/que :**

- Toujours vérifier les affirmations fournies par l’IAG, car elles peuvent contenir des erreurs, des biais, ou des informations incorrectes. Il est nécessaire de croiser les informations produites avec d’autres sources : effectuer des recherches pour déterminer si le contenu de l’IA est exact et écrire une justification avec les liens.
- Citer l’IAG de la même manière que vous le feriez pour d’autres sources. Chaque élément ayant fait appel à l’IAG doit être référencé au moyen d’une note dans le texte ou d’une autre manière adéquate.
- En fonction des exigences du corps enseignant, un style bibliographique particulier peut être demandé. Il convient de vérifier au préalable quel style est exigé pour un travail donné. Le style MLA<sup>2</sup> fournit par exemple les recommandations suivantes pour la mise en forme d’une citation :

**Dans le texte :** (« Describe the symbolism »)

**Dans la bibliographie:**  
 « Describe the symbolism of the green light in the book *The Great Gatsby* » prompt. *ChatGPT*, 13 Feb. version, OpenAI, 8 Mar. 2024, chat.openai.com/chat.

- Quand le contexte ne permet pas de considérer les productions d’IAG comme des sources, il est possible de mentionner l’utilisation des IAG, par exemple :
  - o Dans le texte, à la suite du passage concerné, insérer une **note de bas de page** et préciser dans celle-ci l’utilisation de l’IAG.
  - o Dans la section « **Remerciements** » ou « **Méthodologie** ».

Dans ce cas, ces sources ne figurent pas dans la bibliographie en fin de document.

- En complément, un tableau peut être utilisé pour reconnaître le recours à une ou plusieurs IAG dans son travail académique. Ce tableau peut figurer dans une annexe, mais avec un lien vers celle-ci dans le corps du document. Voici un exemple de tableau<sup>3</sup> :

Outils d’IAG utilisés pour le travail	Type d’utilisation	Prompts utilisés ou liens vers les conversations	Partie(s) du travail concernée(s) ou n° de pages
---------------------------------------	--------------------	--	--

<sup>2</sup> Des informations sur les autres styles peuvent être obtenues auprès [des bibliothécaires](#).

<sup>3</sup> Source : « Utiliser les IA génératives en toute intégrité »- Guide à destination des étudiant-es de l’UNIGE ».

## À partir de quand référencier l'utilisation d'une IAG<sup>4</sup> ?

En rouge = nécessaire

<p>Copier-coller tout ou une partie de la production d'une IAG</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Citer/mentionner le passage en question (pour le texte, entre guillemets) selon les préconisations de la norme de citation suivie.</li> <li>→ Annexer le contenu de la conversation avec l'IAG.</li> <li>→ Préciser, par exemple dans un tableau, l'utilisation faite des IAG.</li> </ul>
<p>Paraphraser, reformuler ou retravailler la production d'une IAG</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Citer/mentionner le passage en question selon les préconisations de la norme de citation suivie.</li> <li>→ Annexer le contenu de la conversation avec l'IAG.</li> <li>→ Préciser, par exemple dans un tableau, l'utilisation faite des IAG.</li> </ul>
<p>Paraphraser, reformuler ou retravailler les contenus de <b>plusieurs productions d'une ou de plusieurs IAG</b> et/ou traduire son <b>texte</b> ou une citation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Citer/mentionner le passage en question selon les préconisations de la norme de citation suivie.</li> <li>→ Préciser, par exemple dans un tableau, l'utilisation faite des IAG.</li> </ul>
<p>Utiliser une IAG pour <b>générer le plan du travail</b> et/ou pour avoir un <b>retour sur son texte</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Préciser, par exemple dans un tableau, l'utilisation faite des IAG.</li> </ul>
<p>Utiliser une IAG pour trouver des <b>idées</b> (avant la rédaction) et/ou <b>pour trouver des références</b> et/ou <b>pour traduire</b> une lecture</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Aucune mention nécessaire.</li> </ul>

Dans tous les cas, si l'utilisation de l'IAG est utilisée dans un travail, il est obligatoire de citer l'IAG de la même manière que pour d'autres sources. Chaque élément ayant fait appel à l'IAG doit être référencé au moyen d'une note dans le texte ou d'une autre manière adéquate.

<sup>4</sup> Source : « Utiliser les IA génératives en toute intégrité »- Guide à destination des étudiant-es de l'UNIGE ».

## Conséquences juridiques

L'utilisation induite de l'IAG dans un travail est considérée par les services juridiques comme une fraude.

Au niveau de la Faculté de Théologie, voici les articles qui mentionnent la fraude dans les règlements d'études :

- Règlement d'étude 2024 du Bachelor en présence : article 15, alinéa 4.
  - Règlement d'étude 2024 du Bachelor à distance : article 13, alinéa 6.
  - Règlement d'études 2022 du Master : article 20, alinéa 5.
  - Règlement d'études 2024 du Certificat complémentaire en théologie : article 8, alinéa 5.
  - Règlement d'études 2017 du Certificat de spécialisation en théologie : article 8, alinéa 3.
  - Règlement d'études 2021 du Doctorat : article 12.
-